

**REVUE PÉNITENTIAIRE ET DE DROIT PÉNAL**  
(ex Bulletin de la Société Générale des Prisons et de Législation Criminelle)

**DIRECTEUR SCIENTIFIQUE**

**Jean PRADEL**

*Professeur émérite de l'Université de Poitiers  
Président d'honneur de la Société générale des Prisons  
Membre titulaire de l'Académie internationale de droit comparé  
Membre de la Fondation internationale pénale et pénitentiaire  
Ancien consultant auprès des Nations Unies*

**RÉDACTEUR EN CHEF**

**André VARINARD**

*Professeur émérite de l'Université Jean Moulin (Lyon III)  
Ancien Recteur*

**COMITÉ DE LECTURE**

**Gilbert AZIBERT**

*Premier avocat général à la Cour de cassation*

**Philippe BONFILS**

*Professeur à l'Université d'Aix-Marseille III*

**Jean-Yves CHEVALLIER**

*Professeur émérite de l'Université de Rennes I*

**Philippe CONTE**

*Professeur à l'Université de Paris II*

**Patrick MAISTRE DU CHAMBON**

*Professeur à l'Université de Grenoble II*

**Valérie MALABAT**

*Professeur à l'Université de Bordeaux IV*

**Chantal ROUVIÈRE**

*Avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation*

**Édouard VERNY**

*Professeur à l'Université de Rennes I*

Les propositions d'articles sont à adresser à la REVUE PÉNITENTIAIRE ET DE DROIT PÉNAL.  
Ils doivent impérativement être présentés à la fois sur support papier et sur support numérique (CD-ROM, DVD, etc.)  
Dès réception, le Comité de lecture procédera à l'examen des textes et donnera sa réponse sous trois mois quant à une éventuelle publication.  
Durant ce délai, l'auteur s'engage à ne pas publier son article dans une autre revue ou publication collective ; passé ce délai et dans le cas où le texte soumis serait accepté par le Comité de lecture, le Code de la propriété intellectuelle s'appliquera de plein droit.

Directeur de la publication : Jacqueline Joly  
Commission paritaire : 0910 T 87712  
La **REVUE PÉNITENTIAIRE ET DE DROIT PÉNAL** est  
éditée par les Éditions Cujas  
SAS au capital de 90.400 €  
RCS Paris B 602 020 695  
Siège social : BP 20417 – 75626 Paris Cedex 13

**TARIF ABONNEMENT POUR L'ANNÉE 2011**

France Métropole : 134,00 €

Etranger : 177,00 €

E-mail : rpd@cuja.com

Fax. +33.1.44.24.24.38

Le Code de la propriété intellectuelle autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article L. 122-5 d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 122-4).  
Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 352-2 et suivants du même Code.



## TITULAIRES DES CHRONIQUES TRIMESTRIELLES

### Droit pénal général :

Philippe BONFILS  
*Professeur à l'Université d'Aix-Marseille III*  
 Jean-Yves CHEVALLIER  
*Professeur émérite de l'Université de Rennes I*  
 Agathe LEPAGE  
*Professeur à l'Université de Paris II*  
 Xavier PIN  
*Professeur à l'Université de Lyon 3*

### Procédure pénale :

Coralie AMBROISE-CASTÉROT  
*Professeur à l'Université de Nice*  
 Patrick MAISTRE DU CHAMBON  
*Professeur à l'Université de Grenoble II*  
 Cédric RIBEYRE  
*Professeur à l'Université de Grenoble II*  
 Étienne VERGÈS  
*Professeur à l'Université de Grenoble II*  
 Édouard VERNY  
*Professeur à l'Université de Rennes I*

### Droit pénal spécial :

Philippe CONTE  
*Professeur à l'Université de Paris II*  
 Michel DANTI-JUAN  
*Professeur à l'Université de Poitiers*  
 Stéphanie FOURNIER  
*Professeur à l'Université des Antilles et de la Guyane*  
 Valérie MALABAT  
*Professeur à l'Université de Bordeaux IV*  
 Jean-Christophe SAINT-PAU  
*Professeur à l'Université de Bordeaux IV*

### Droit pénal des affaires :

Philippe CONTE  
*Professeur à l'Université de Paris II*  
 Stéphane DETRAZ  
*Maître de conférences à l'Université de Paris XI*  
 Bertrand de LAMY  
*Professeur à l'Université de Toulouse I*  
 Jacques-Henri ROBERT  
*Professeur émérite de l'Université de Paris II*  
 Marc SEGONDS  
*Professeur à l'Université d'Aix-Marseille III*

### Droit de l'exécution des peines :

Jean-Paul CÉRÉ  
*Maître de conférences à l'Université de Pau*  
 Michel DANTI-JUAN  
*Professeur à l'Université de Poitiers*  
 Pierre DARBÉDA  
*Magistrat*  
 Éric PÉCHILLON  
*Maître de conférences à l'Université de Rennes I*

### Droit pénal européen des droits de l'Homme :

Pascal BEAUVAIS  
*Professeur à l'Université de Poitiers*  
 Corneliu-Liviu POPESCU  
*Professeur à l'Université de Bucarest*  
 Jean-François RÉNUCCI  
*Professeur à l'Université de Nice*

## TITULAIRES DES CHRONIQUES SEMESTRIELLES ET ANNUELLES

### Droit pénal international :

David CHILSTEIN  
*Professeur à l'Université d'Artois*  
 Laurent DESESSARD  
*Maître de conférences à l'Université de Poitiers*  
 Jean-Paul LABORDE  
*Conseiller à la Cour de cassation*

### Droit pénal comparé :

Jean PRADEL  
*Professeur émérite de l'Université de Poitiers*

### Droit pénal de l'Union européenne :

Cyril NOURISSAT  
*Professeur à l'Université de Lyon III*

### Droit pénal du travail :

Frédérique CHOPIN  
*Maître de conférences à l'Université d'Aix-Marseille II*  
 Laurence LETURMY  
*Maître de conférences à l'Université de Poitiers*

### Droit pénal des mineurs :

Adeline GOUTTENOIRE  
*Professeur à l'Université de Bordeaux IV*

### Droit de la force publique :

Jacques BUISSON  
*Conseiller à la Cour de cassation*

### Droit pénal constitutionnel :

Thierry S. RENOUX  
*Professeur à l'Université d'Aix-Marseille III*

### Droit pénal médical et de la santé :

Patrick MISTRETTA  
*Maître de conférences à l'Université d'Auvergne*

### Droit pénal de l'environnement :

Annie BÉZIZ  
*Maître de conférences à l'Université de Lyon III*

### Droit de la presse :

Jean-Paul RIGAMBERT  
*Juriste d'entreprises de presse*

### Droit pénal de l'Internet :

Anne-Sophie CHAVENT-LECLÈRE  
*Maître de conférences à l'Université de Lyon III*

### Droit pénal de l'urbanisme :

Élisabeth JOLY-SIBUET  
*Maître de conférences à l'Université de Lyon III*

### Criminologie :

Raymond GASSIN  
*Professeur émérite de l'Université d'Aix-Marseille III*

### Philosophie pénale :

Stamatios TZITZIS  
*Professeur à l'Université de Paris II*

### Législation pénale :

Muriel GIACOPELLI  
*Maître de conférences à l'Université d'Aix-Marseille III*  
 André VARINARD  
*Professeur émérite de l'Université de Lyon III*

## DROIT ÉTRANGER ET COMPARÉ TITULAIRES DES CHRONIQUES RÉGULIÈRES

### Droit belge :

Ann JACOBS  
*Professeur à l'Université de Liège*  
Henri BOSLY  
*Professeur à l'Université catholique de Louvain-la-Neuve*  
Georges KELLENS  
*Professeur à l'Université de Liège*

### Droit suisse :

Manon JENDLY  
*Professeur à l'Université de Lausanne*  
Pierre-Henri BOLLE  
*Professeur émérite de l'Université de Neuchâtel*  
José HURTADO POZZO  
*Professeur émérite de l'Université de Fribourg*

### Droit néerlandais :

Geert CORSTENS  
*Président de la Cour suprême*  
Peter TAK  
*Professeur à l'Université catholique de Nimègue*

### Droit anglais :

John R. SPENCER  
*Professeur à l'Université de Cambridge*

### Droit allemand :

Heike JUNG  
*Professeur à l'Université de Sarrebruck*  
Jocelyne LEBLOIS-HAPPE  
*Professeur à la Faculté de droit de Metz*  
Claire SAAS  
*Maître de conférences à la Faculté de droit de Nantes*  
Julien WALTHER  
*Maître de conférences à la Faculté de droit de Metz*

### Droit italien :

Alessandro BERNARDI  
*Professeur à l'Université de Ferrare*  
Alberto CADOPPI  
*Professeur à l'Université de Parme*  
Francesco PALAZZO  
*Professeur à l'Université de Florence*

### Droit espagnol :

José Luis DE LA CUESTA  
*Professeur à l'Université de Saint-Sébastien*  
Ana Isabel PEREZ MACHIO  
*Professeur à l'Université de Saint-Sébastien*

## CORRESPONDANTS ÉTRANGERS

### Albanie

Altin SHEGANI  
*Professeur à l'Université de Tirana*

### Arabie Saoudite

Mohamed Ali KOMAN  
*Professeur à l'Université de Riad*

### Argentine

Eugenio Raul ZAFFARONI  
*Professeur à l'Université de Buenos Aires*  
Hector GRANILLO-FERNANDEZ  
*Professeur à l'Université de La Plata*  
Carlos Alberto MAHIQUES  
*Professeur à l'Université de Buenos Aires*

### Brésil

Carlos Eduardo JAPIASSU  
*Professeur à l'Université d'État de Rio de Janeiro*

### Canada

Pierre BÉLIVEAU  
*Juge à la Cour supérieure du Québec*  
Guy LEMIRE  
*Professeur à l'École de criminologie de Montréal*  
Margarida GARCIA  
*Professeur à l'Université d'Ottawa*

### Égypte

Mohamed AKIDA  
*Professeur à l'Université Ain-Chams, Le Caire*

### Estonie

Priit PIKAMAË  
*Juge à la Cour suprême*

### Grèce

Théodore PAPATHÉODOROU  
*Professeur à l'Université du Péloponèse*

### Iran

Ali NADJAFI  
*Professeur à l'Université de Téhéran*

### Japon

Yugi SHIRATORI  
*Professeur à l'Université de Sapporo*

### Koweït

Faisal EL KANDARI  
*Professeur à l'Université du Koweït*

### Liban

Philomène NASR  
*Professeur à l'Université Saint-Esprit, Kalisk*

### Portugal

Jorge de FIGUEIREDO DIAS  
*Professeur à l'Université de Coimbra*

### Roumanie

Florin STRETEANU  
*Professeur à l'Université de Cluj-Napoca*

### Russie

Leonid GOLOVKO  
*Professeur à l'Université de Moscou*

### Slovénie

Alenka SELIH  
*Professeur à l'Université de Ljubjana*

### U.S.A.

Stephen C. THAMAN  
*Professeur à l'Université de Saint-Louis*  
Christopher BLAKESLEY  
*Professeur à l'Université du Nevada, Las Vegas*